



## **Election au Comité de Direction. Recours en conciliation**

Le Comité National Olympique et Sportif Français a traité en visio-conférence le recours en conciliation formulé par Jean LIBERGE, tête de la liste invalidée par la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales.

Après avoir entendu les parties au dossier, le Conciliateur a rendu sa proposition de conciliation consistant en la requalification de la liste.

Le Comité de Direction, sollicité pour exprimer son avis, favorable ou défavorable, sur la proposition, a accepté majoritairement la conciliation formulée.

Le 18 septembre 2020, lors de l'Assemblée Générale du District, les clubs auront donc à exprimer leur choix entre 2 listes :

- La liste « Pour les clubs et par les clubs » dont M. Romain FERET est tête de liste ;
- La liste « Un site unique pour les clubs à l'unisson » dont Jean LIBERGE est tête de liste.

Il est fortement souhaité que les clubs participent en nombre à ce scrutin, soit physiquement en participant à l'Assemblée Générale (à raison d'un représentant par club), soit par procuration, afin de désigner le Comité de Direction appelé à diriger le District lors de la prochaine mandature de 4 années.

§§§§§